



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Service Gestion du Territoire d'Aurillac

Mairie de Yolet



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de Yolet, Passage à niveau n° 173
Route Départementale n° 308 (en agglomération)
Démontage du platelage routier du passage à niveau
Annule et remplace l'AD 24-0435 du 15 février 2024

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Le Maire de Yolet,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 23-4319 du 11 décembre 2023 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Polminhac en date du 16 février 2024

Vu l'avis favorable de monsieur le Chef du CEI de Saint Mamet (DIR Massif Central) en date du 26 février 2024

Vu l'avis favorable du service des transports en date du 09/02/2024

Vu l'avis favorable des services de la Stabus en date du 16/02/2024

Vu la demande de S2R pour la SNCF

Considérant que les travaux cités en objet nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition de Monsieur le coordonnateur territorial-Aurillac

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : Période

Du 13 mars 2024 à 19 heures jusqu'au 14 mars 2024 à 18 heures la Route Départementale n° 308 sera fermée à la circulation au PR 2+940, au niveau du passage à niveau n°173.

ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par la RN 122, et les RD 57, 108 et 8, via Polminhac.

ARTICLE 3 : Signalisation des travaux

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise S2R chargée des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4 : Signalisation de la déviation

La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par S2R.

ARTICLE 5 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6 : Recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7 : Ampliation

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- M. le Major de la Direction Départementale de Sécurité Publique
- M. le Maire de Polminhac
- M. le Directeur de l'entreprise S2R

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

À Yolet, le 27 février 2024

Le Maire de Yolet

Le Maire



Louis ESTEVES

À Aurillac, le 27 FEV. 2024

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités

Philippe FABREGUE

MAIRIE de Polminhac

Le Maire de la Commune de Polminhac
à Monsieur le Président
du Conseil départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR Arrêté de circulation AU TITRE DE L'ARTICLE L 112-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

OBJET DE LA DEMANDE :

Demandeur : S2R

Dates des travaux : Du 13/03/2024 à 19h au 14/03/2024 à 18h

Voies concernées : Route départementale n°308

Commune(s) : Polminhac

Lieu-dit : Passage à niveau de Yolet

Description des travaux :

Démontage du platelage routier

Prescriptions proposées :

Déviations passant par votre agglomération.

AVIS (1) : Favorable - Défavorable pour les motifs suivants :

Le 16 Février 2024

Le Maire de Polminhac A. Bouhommep





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avis sur arrêté de circulation

Saint-Mamet-la-Salvetat, le 8 février 2024

Direction
Interdépartementale
des Routes du Massif
Central
Cantal

Demandeur : Conseil départemental du Cantal _ Commune de Yolet

lieu des travaux : Yolet

Avis, observations vis-à-vis de la RN 122

Centre
d'Entretien et
d'Intervention
de Saint-Mamet

Par mél en date du 8 février dernier, vous me sollicitez concernant un arrêté de réglementation temporaire de la circulation afin de permettre des travaux au niveau du passage à niveau situé sur la D308, commune de Yolet.

Je vous informe avoir pris connaissance des mesures prévues et émets un avis **favorable** en ce qui concerne la circulation sur la N122.

Je vous pris d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Croix Blanche
15220 SAINT-MAMET
Téléphone
04 71 64 81 10
Fax
04 71 64 78 46

Jean-
Baptiste
RODRIGUEZ
j-b.rodriguez

Signature
numérique de
Jean-Baptiste
RODRIGUEZ j-
b.rodriguez
Date : 2024.02.08
16:56:03 +01'00'

Dominique Roques

De: RODRIGUEZ Jean-Baptiste (Chef de CEI) - DIRMC/DC/Territoire Cantal-Lot-Lozère/CEI de Saint Mamet <jean-baptiste.rodriquez@developpement-durable.gouv.fr>
Envoyé: lundi 26 février 2024 11:50
À: Dominique Roques; Agence Aurillac
Cc: contact@s2r.fr; Mairie YOLET; Franck Membrado
Objet: Re: TR: AD 24-0435 - RD 308 - Yolet

Bonjour,

Je vous informe avoir pris connaissance de la modification et émets un avis favorable concernant le projet d'arrêté.

Cordialement.

Jean-Baptiste RODRIGUEZ
DIR Massif Central
CEI de Saint-Mamet-la-Salvetat (15)
Chef de centre
Tel : 04.71.64.81.15 / 06.88.94.89.52
jean-baptiste.rodriquez@developpement-durable.gouv.fr

Le 16/02/2024 à 11:45, > dominique.roques (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Suite à la demande de modification des horaires de réouverture de la RD 308 (le 14/03/2024 à 18h et non à 7h cf mail ci-dessous), arrivée après l'enregistrement de l'acte initial, pouvez-vous me renvoyer votre avis favorable pour validation de ce changement d'horaires svp à l'adresse aurillac@cantal.fr ?

Cordialement

Dominique ROQUES

*Agent technique de gestion du domaine public
Mission Exploitation Réglementation Labo Routier
Service Entretien Exploitation et Réglementation
Direction des Mobilités*

Pôle Appui Territorial

tél. : 04 71 46 21 98 / 07 87 14 77 30

dominique.roques@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement, n'imprimez ce mail que si nécessaire

De : Conseil Départemental Réglementation Routes <Bprs@cantal.fr>

Envoyé : vendredi 16 février 2024 10:43

À : Vincent Galibern <VGALIBERN@cantal.fr>; Dominique Roques <dominique.roques@cantal.fr>;

Dominique Roques

De: BAJJI Abderrahim <a.bajji@stabus.fr>
Envoyé: vendredi 16 février 2024 13:55
À: Dominique Roques
Objet: RE: Avis sur modification des horaires de la déviation RD 308 Yolet

Bonjour M Roques,
effectivement la ligne de Yolet n'emprunte pas le passage à niveau. Celle-ci monte vers la Mairie à partir de l'arrêt " Rue de l'église".

Restant à votre disposition

Cordialement,

Abdé BAJJI

Chef contrôleur Stabus
15000 Aurillac
Tél : 06.32.28.03.48
a.bajji@stabus.fr

De : Dominique Roques <dominique.roques@cantal.fr>
Envoyé : vendredi 16 février 2024 11:47
À : BAJJI Abderrahim <a.bajji@stabus.fr>
Cc : yolet.mairie <yolet.mairie@wanadoo.fr>
Objet : Avis sur modification des horaires de la déviation RD 308 Yolet

Bonjour,
Suite à la demande de modification des horaires de réouverture de la RD 308 (le 14/03/2024 à 18h et non à 7h cf mail ci-dessous), arrivée après l'enregistrement de l'acte initial, pouvez-vous me renvoyer votre avis favorable pour validation de ce changement d'horaires svp à l'adresse aaurillac@cantal.fr ?
D'après M. le maire de Yolet, votre circuit n'emprunte pas le passage à niveau.
Cordialement

Dominique Roques

De: DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: vendredi 9 février 2024 14:08
À: Dominique Roques
Objet: RE: Avis transport sur déviation RD 308 Yolet

Bonjour,

A priori pas de circuit touché.

Bonne fin de semaine,

De : Dominique Roques <dominique.roques@cantal.fr>
Envoyé : jeudi 8 février 2024 09:33
À : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Cc : MURATET Catherine <CATHERINE.MURATET@auvergnerhonealpes.fr>
Objet : Avis transport sur déviation RD 308 Yolet



Le contenu de cet email invite à transmettre des informations confidentielles ou à réaliser des actions à risque.

**Veillez vous assurer de bien connaître l'expéditeur avant d'agir.
En cas de doute, n'hésitez pas à contacter :**



Bonjour,

Pourriez-vous me transmettre votre accord pour cette déviation svp ?

Je me doute fortement que vous n'êtes pas impacté par une déviation passant par Yolet entre 19h et 7h mais au cas où.

Cordialement

Dominique ROQUES

*Agent technique de gestion du domaine public
Mission Exploitation Réglementation Labo Routier
Service Entretien Exploitation et Réglementation
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial*

tél. : 04 71 46 21 98 / 07 87 14 77 30

dominique.roques@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

Dominique Roques

De: Vincent Galibern
Envoyé: mardi 27 février 2024 13:59
À: Dominique Roques
Objet: RE: AD RD 308 Yolet suite à la modification des horaires

D'accord.



Vincent GALIBERN
DGT / Agence Départementale d'Aurillac
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)
gsm : 06 89 81 42 22
vgalibern@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.

De : Dominique Roques <dominique.roques@cantal.fr>
Envoyé : mardi 27 février 2024 09:17
À : Vincent Galibern <VGALIBERN@cantal.fr>
Objet : AD RD 308 Yolet suite à la modification des horaires

Vincent pour accord stp.
Merci



Dominique ROQUES
Agent technique de gestion au domaine public
Mission Exploitation Réglementation Laboratoire Routier
Service Entretien Exploitation et Réglementation Routière
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 46 21 98 / 07 87 14 77 30
dominique.roques@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.